

Nombre de membres			
En exercice	Présents	Pouvoirs	Ont pris part au vote
16	12	0	12

Séance du 14 mars 2024

L'an deux mil vingt-quatre et le quatorze du mois de mars, à 19h45,

le Conseil Municipal de la commune de Neuville-sur-Ain, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Thierry DUPUIS, Maire.

Date de la convocation :
08 mars 2024

Membres présents à la séance : Alain SICARD, Myriam FANGET, Christian BOUILLET, Virginie BACLET, Catherine THOINON, François CAROBBIO, Sylvain ORENGA, Myriam CROUZIER, Emmanuel BRION, Agathe DORMANT, Maxime SABRAN.

Membres absents ou excusés : Christophe MEURENAND, Sandrine BALLANDRIN, Aurélien SICARD, Jérémie RYNOIS.

Secrétaires de séance : Maxime SABRAN.

N° de l'acte : DEL.2024.03.14.12

OBJET : Travaux sur la station d'épuration de Planches – Devis complémentaires.

Monsieur le Maire rappelle le marché passé avec l'entreprise SADE pour les travaux de réhabilitation de la station d'épuration de Planches. Le devis initial (66 500 € HT – 79800 € TTC) prévoyait la fourniture et l'installation d'un clarificateur pour un montant de 32 700 € HT. Le projet doit être modifié par l'installation d'un autre clarificateur, ce qui entraîne une modification du marché avec un avenant de 18 938,93 € HT (22 726,72 € TTC).

Il invite le conseil municipal à se prononcer sur ce dossier.

Le conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Accepte le devis proposé par l'entreprise SADE pour des travaux complémentaires à la station d'épuration de Planches pour un montant de 18 938,93 € HT (22 726,72 €).
- Autorise M. le Maire à signer ledit devis et toutes les pièces associées à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Thierry DUPUIS

